

Seme session du groupe de travail non limité sur le vieillissement.

Déclaration de clôture de la France

Vendredi 1^{er} août 2014

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier, ainsi que les membres du Bureau, le Secrétariat et l'ensemble des panelistes pour la qualité des échanges ces trois derniers jours.

Ma délégation s'inscrit dans la droite ligne de la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne.

Nous avons noté combien la discussion lors de cette 5^{ième} réunion de notre Groupe de travail semble s'être focalisée sur la question d'une éventuelle nouvelle convention visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes âgées, qui s'ajouterait aux instruments de protection des droits de l'Homme déjà existants.

Les points de vues exprimés ont semble-t-il confirmé ce que nous avons déjà noté lors de nos réunions précédentes, à savoir un partage entre ceux qui sont en faveur d'un nouvel instrument juridique et qui font campagne en ce sens, et ceux qui expriment leurs doutes ou font part de leurs interrogations sur l'utilité d'un tel outil.

Aussi la discussion risque-t-elle de se prolonger, entre ceux qui souhaiteraient discuter du principe d'une convention et ceux qui souhaiteraient plutôt discuter du fond, sur la base des exemples concrets et des bonnes pratiques qu'ils ont présentés.

Monsieur le Président,

Nous sommes persuadés pour notre part que la poursuite de nos travaux et l'approfondissement des échanges, entre Etats membres et avec les représentants de la société civile, permettra de dépasser cette opposition quelque peu rhétorique. Nous sommes tous en effet, comme membres de ce Groupe de travail, pleinement motivés et déterminés à améliorer la situation des personnes âgées dans le monde et à œuvrer pour la défense et la promotion de leurs droits.

Il nous apparaît donc important de mettre aujourd'hui davantage l'accent sur la mise en œuvre des instruments existants, sur les lacunes de mise en œuvre, comme sur les réussites et les bonnes pratiques. C'est l'un des critères objectifs sur lesquels l'intérêt d'un nouvel instrument international pourrait éventuellement être justifié.

Dans l'immédiat, le travail engagé l'an passé par le Secrétariat, de compilation des textes internationaux pertinents gagnerait sans doute à être poursuivi sur un double volet : l'identification des problématiques ayant amené à certains textes (notamment les commentaires généraux) d'une part ; et l'évaluation concrète de leur mise en œuvre (retour des comités conventionnels, des rapporteurs spéciaux, etc.) d'autre part.

Merci Monsieur le Président.